



application mobile

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans  
l'App Store

Je suis votre guide  
des déchets

QR code



Riaz

s a i d e f



# Infos générales

## Ordures ménagères

Une entente intercommunale a été constituée le 1er janvier 2000. En font partie : Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens. Pour toutes ces communes, le prix des sacs est identique.

### Sacs officiels

Les sacs-poubelles officiels peuvent être achetés dans les commerces de détail y compris à la pharmacie de Riaz et dans les commerces de l'entente intercommunale au tarif suivant :

- CHF 10.00 le rouleau de 10 sacs de 17 L
- CHF 20.00 le rouleau de 10 sacs de 35 L
- CHF 30.00 le rouleau de 10 sacs de 60 L
- CHF 25.00 le rouleau de 5 sacs de 110 L

## Taxe de base annuelle

À Riaz, la taxe de base annuelle est fixée à CHF 50.00 (+ TVA 7.7 %). Elle est facturée à chaque personne dès le 1er janvier de son vingtième anniversaire.

## ⌚ Horaires de la déchetterie

### Horaire d'hiver (1.11 au 31.03)

- Tous les mercredis et vendredis de 16.00 heures à 19.00 heures
- Tous les samedis de 8.00 heures à 16.00 heures

### Horaire d'été (1.04 au 31.10)

- Tous les mercredis et vendredis de 16.00 heures à 20.00 heures
- Tous les samedis de 8.00 heures à 16.00 heures

**En dehors de ces heures, tout dépôt est strictement interdit aux alentours de la déchetterie.**

**L'accès à la déchetterie est réservé aux personnes domiciliées à Riaz.**

## Contact et infos

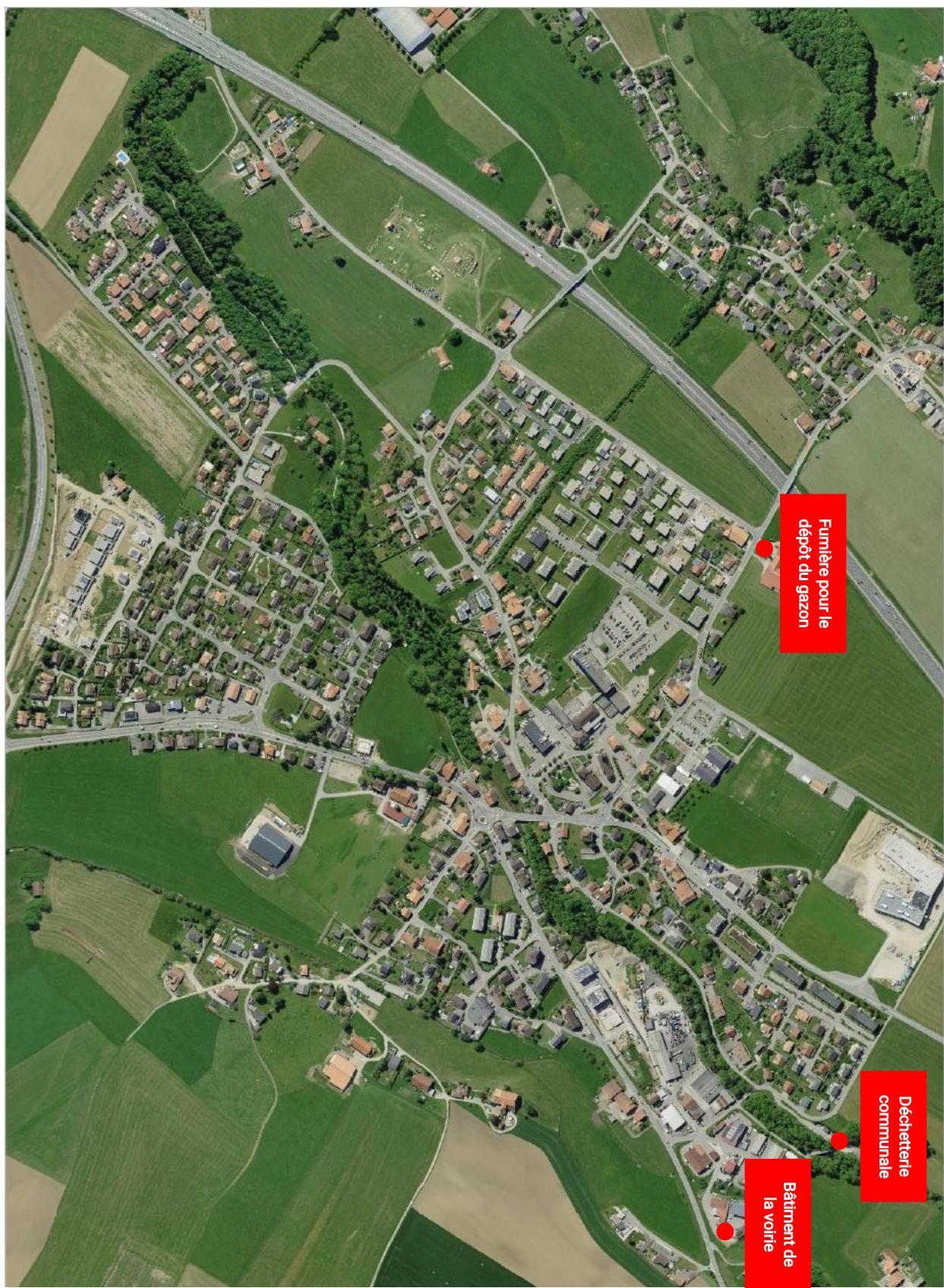
Commune de Riaz  
Rue de la Gruyère 60  
Case postale  
1632 Riaz  
026 919 88 88  
commune@riaz.ch  
www.riaz.ch

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

## Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets est encore plus simple!  
Pour plus d'infos consultez le site :  
<https://www.memodechets.ch>





# Tant que votre chien n'est pas capable de faire ça...



C'est à **VOUS** de ramasser avec  
**le Sac adapté** et de le mettre  
dans la **poubelle** la plus proche.

1



2



3



Merci !



# Comment gérer vos déchets ?



## Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale payants

Déchets ménagers non recyclables placés dans les sacs-poubelles officiels et déposés dans les moloks et containers prévus à cet effet.



## Aluminium et boîtes de conserve

À déposer dans les conteneurs respectifs à la déchetterie communale. **Les boîtes et autres récipients doivent être rincés.**



## Appareils électriques et électroniques

S'adresser au surveillant de la déchetterie. Ces appareils peuvent également être remis auprès des commerces spécialisés lors d'un nouvel achat.



## Batteries d'autos payants

CHF 5.00 par batterie. À payer comptant sur place en cas dépôt à la déchetterie communale.



## Capsules Nespresso (aluminium)

À déposer dans le container prévu à la déchetterie. Les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers.



## Cendres de bois

À déposer dans le conteneur prévu à la déchetterie.



## Couche-culotte

À introduire dans des sacs transparents et à déposer gratuitement à la déchetterie dans le conteneur spécial.



## Déchets compostables ménagers

Pas de déchets cuits, pas de viandes ! À composter à la place de collecte aménagée à cet effet à proximité du bâtiment de la voirie, rue de l'Industrie 22 ainsi qu'à la déchetterie.



## Déchets de chantier payants

À éliminer, à vos frais, par le biais d'une benne déposée par les entreprises spécialisées.



## Déchets de jardin

À déposer à la place de collecte aménagée à cet effet à proximité du bâtiment de la voirie, rue de l'Industrie 22. (**petit compartiment pour les déchets de jardin et de taille ainsi qu'un grand compartiment pour les grosses branches**)



## Déchets encombrants combustibles

Tous les objets qui, de par leur taille, n'entrent pas dans un sac-poubelle 110 litres sont considérés comme objets encombrants. À déposer dans le container prévu à la déchetterie.



## Déchets inertes (petites quantités)

A éliminer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.



## Dépouilles d'animaux

À amener aux centres collecteurs de déchets animaux :  
- En Fulet 8, 1636 Broc (n° de téléphone 026 921 27 16)  
- Gros Essert 1, 1697 La Joux (n° de téléphone 026 655 04 45)



## Explosifs et munitions

À retourner chez le dépositaire ou à un poste de police. En cas de doute ou danger, aviser la Police cantonale au 026 305 16 36.



## Ferraille (objets métalliques)

Tout élément métallique d'une longueur maximale de 200 cm. Enlever les matières non-métalliques qui sont déposées avec les déchets encombrants à la déchetterie ou mis dans les sacs-poubelles.



## Gazon

À déposer dans la fumière de la ferme sise à la route des Monts 41 (à droite avant le passage supérieur de l'autoroute A12). **En aucun cas, les déchets de jardin ne doivent y être déposés.**



## Huiles minérales et végétales

À éliminer dans les conteneurs respectifs à la déchetterie. **Ne pas mélanger les deux catégories !**



## Litière de chat

À déposer dans le conteneur prévu à la déchetterie.



## Médicaments

À remettre dans votre pharmacie.



## Pain sec

Peut aussi être déposé à la déchetterie.



## Papier et carton

Ne doit contenir ni impureté (plastique, aluminium, sagex) ni être maculé de graisse ou autre substance. Les cartons doivent obligatoirement être pliés et coupés. À déposer dans le conteneur prévu à la déchetterie.



## Peintures

S'adresser au surveillant de la déchetterie.



## PET

**Uniquement les bouteilles de boissons marquées du sigle PET.** Vider l'air des bouteilles, les plier et remettre le bouchon. À déposer dans le conteneur prévu à la déchetterie.



## Piles et accumulateurs

**Uniquement les piles sèches.** À déposer dans le conteneur prévu à la déchetterie ou chez les commerçants.



## Pneus payants

CHF 5.00 le pneu sans jante.  
CHF 10.00 le pneu avec jante.  
CHF 25.00 le pneu de tracteur sans jante.  
A remettre à la déchetterie.



## Textiles et chaussures

À déposer emballés dans des sacs en plastique à la déchetterie. **Les chaussures et textiles sales ou en mauvais état doivent être mis dans les sacs-poubelles taxés.**



## Tubes lumineux (néon) / LED

Seuls les tubes de néon peuvent être déposés à la déchetterie, dans le conteneur adéquat. **Les ampoules, autres sources lumineuses doivent être insérées dans le sac-poubelle.**



## Vaisselle (porcelaine)

À déposer avec les déchets inertes à la déchetterie.



## Verre

À trier par couleur sans bouchon ni capsule et à déposer à la déchetterie.



## Verre plat

À déposer avec les déchets inertes à la déchetterie.

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis 1995, la forêt suisse croît, notamment dans les Préalpes. Elle couvre aujourd'hui environ 12 800 km<sup>2</sup>, soit près du tiers de la superficie du pays.

Selon la statistique forestière suisse, 10 mio de m<sup>3</sup> de bois poussent chaque année. La moitié à peine est utilisée. Le bois est la deuxième matière première renouvelable de notre pays. L'utilisation en cascade, multiple jusqu'à la fin du cycle de vie, améliore encore cette énergie ainsi que son bilan en CO<sub>2</sub>.

L'incinération du bois pour la chaleur et l'électricité libère du CO<sub>2</sub> qui est capturé lors de la repousse des arbres : le cycle de cette source d'énergie est ainsi neutre au plan climatique. En moyenne, 4,5 mio de m<sup>3</sup> de bois-énergie sont brûlés annuellement en Suisse. La majeure partie vient de la forêt, l'autre moitié, de la transformation du bois.

Pour une gestion optimale du bois, il convient cependant de privilégier la réutilisation plutôt que l'incinération.

Le Conseil communal

# COMMENT ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

## Electricité

- Eteignez les lumières dans les pièces qui ne sont pas occupées.
- Privilégiez l'achat et l'utilisation de sources lumineuses LED.
- Eteignez complètement tous les appareils qui ne sont pas utilisés (sans oublier de débrancher les chargeurs) : évitez le mode veille.
- Faites tourner le lave-vaisselle et le lave-linge seulement lorsqu'ils sont pleins.
- Dégivrez régulièrement votre congélateur.

## Chaudage

- Aérez en grand votre logement quelques minutes en hiver plutôt que de laisser une fenêtre entrouverte.
- En cas d'absence pendant plusieurs jours, baissez la température.
- En hiver, ouvrez les stores et les volets pendant la journée et fermez-les durant la nuit.
- Ne chauffez que les pièces fréquemment utilisées de votre logement et fermez leurs portes.
- Ne placez pas de meubles ou d'autres objets devant et au-dessus des radiateurs.